

**Communiqué de presse des Amis de La Résidence Universitaire d'Antony
(AARUA)**

(10 Mai 2012)

**Le Tribunal Administratif de Versailles donne raison
aux défenseurs de la Résidence Universitaire Jean Zay à Antony**

Aujourd'hui, 10 mai 2012, Le tribunal administratif de Versailles a annulé d'une part "l'arrêté du 9 janvier 2009 du préfet des Hauts-de-Seine portant transfert de biens appartenant à l'Etat ou à un établissement public et affectés au logement des étudiants, constitués de la résidence universitaire Vincent Fayot à Châtenay-Malabry et de la résidence universitaire Jean Zay à Antony à la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre", d'autre part « la délibération n° 09/93 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre en date du 9 octobre 2009, portant approbation du protocole d'accord relatif à la réhabilitation et au redéploiement des résidences universitaires Jean Zay à Antony et Vincent Fayot à Châtenay-Malabry ».

Le projet de démantèlement initié par la Communauté d'Agglomération sur la forte incitation du Président du Conseil général est donc à ce jour remis en cause.

Contacts

**Maya Meurice-Labbé (presse)
0670526941**

**Marie Jo Ehrhard-Weill (présidente)
0688117196**

Mail amis.rua@hotmail.fr

Le site de l'AARUA : <http://amisrua.antony.free.fr>